

#### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°

dυ

délivrant l'homologation du plan annuel de répartition à l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) THELIS sur le bassin de la THEOLS pour l'année 2024

#### LE PRÉFET DE L'INDRE,

## Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2007-1381 du 24 septembre 2007 relatif à l'organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation et modifiant le code de l'environnement ;

Vu le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

Vu l'arrêté inter-départemental du 12 juillet 2012, relatif à la désignation d'un organisme unique de gestion collective (OUGC) des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole dans les départements du Cher et de l'Indre sur le bassin hydrographique de la Théols;

Vu l'arrêté interdépartemental d'autorisation unique pluriannuelle délivré à l'OUGC THELIS en date du 18 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté n°36-2023-08-21-00031 du 21 août 2023 modifié, portant délégation de signature à M. Rik VANDERERVEN, Directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté n° 36-2024-01-08-00001 du 8 janvier 2024 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Indre ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

Vu le dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle, reçu le 11 août 2016 présenté par l'OUGC THELIS, concernant l'irrigation agricole du bassin de la THEOLS;

Vu le plan de répartition pour l'année 2024, présenté en date du 31 janvier 2024, par l'OUGC THELIS en vue d'obtenir son homologation ;

Vu le règlement intérieur de l'OUGC THELIS;

Vu l'information faite aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques le ;

Considérant l'intérêt pour une gestion équilibrée de la ressource en eau que représente la mission d'un organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements pour l'irrigation;

Considérant que, lorsque l'autorisation unique de prélèvement concerne plusieurs départements, le préfet de département chargé de conduire la procédure d'instruction de la demande d'autorisation unique de prélèvement conformément à l'article R.181-2 du code de l'environnement est compétent pour approuver le plan annuel de répartition sur l'ensemble du périmètre de celui-ci ;

Considérant que conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, le préfet du département concerné transmettra les notifications individuelles à chaque irrigant mentionnant le volume d'eau qu'il leur est accordé de prélever ainsi que les modalités de prélèvement en application du plan de répartition figurant en annexe;

Considérant que les volumes demandés par l'OUGC THELIS dans le présent plan de répartition sont conformes aux volumes autorisés dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole;

Considérant que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE et est de nature à concourir à l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines ;

Considérant que le projet est conforme au règlement du SAGE Cher amont ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

Considérant l'absence de remarques de l'Organisme Unique de Gestion Collective THELIS, consulté sur le projet d'arrêté en date du ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

## ARRÊTE

### Article 1er : Bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) THELIS du bassin de la Théols

Maison de l'agriculture de l'Indre

24 rue des Ingrains

36022 CHATEAUROUX Cedex

est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévu aux articles R. 214-31-1 à R. 214-31-3 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies ci-après.

#### Article 2: Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du présent plan annuel de répartition est accordée pour la période allant du 01/04/24 au 31/03/25.

## Article 3: Élaboration du plan de répartition

L'OUGC répartit annuellement les volumes totaux qui lui sont attribués, selon :

- les besoins exprimés par les irrigants, conformément aux modalités définies par les articles R. 214-31-1 et R. 214-31-3 du code de l'environnement,
  - les règles de répartition spécifiées dans son règlement intérieur.

Le plan de répartition pour deux périodes distinctes :

- la période d'étiage : du 1er avril au 31 octobre,
- la période hors étiage : du 1er novembre au 31 mars.

L'OUGC recueille les besoins en eau de tous les préleveurs-irrigants relevant de la gestion collective selon des principes actés dans son règlement intérieur.

Le rapport annuel de répartition des prélèvements 2024 devra faire état des points de prélèvements, des volumes alloués et réellement prélevés, par sous-bassin (Théols 1, 2, 3, 4, Liennet et Vignolle) identifiés dans l'étude d'incidence de l'OUGC.

#### **Article 4: Notification aux irrigants**

En application du plan de répartition homologué, chaque préfet notifie individuellement aux irrigants de son département, le(s) prélèvement(s) d'eau autorisé(s), ainsi que les conditions de prélèvement à respecter. Cette notification comprend au minimum les prescriptions générales applicables à l'ensemble des points de prélèvements ainsi que les prescriptions particulières applicables à chacun d'entre eux (débits, volumes annuels, volumes hebdomadaires, etc.).

Le préfet de l'Indre adresse pour information la copie du plan de répartition homologué au président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont et au président de l'OUGC THELIS.

#### Article 5: Modification du plan annuel de répartition

En cours d'année, l'OUGC peut demander au préfet de l'Indre de modifier son plan de répartition. La procédure de modification est menée selon les modalités définies par l'article R. 214-18 du code de l'environnement.

Cette modification se fait sans passage pour information aux membres du CODERST et sans nouvelle homologation du plan de répartition dans la limite de 5 % du volume autorisé. Elle entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) Préfet(s) aux irrigants concernés.

#### Article 6: Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### **Article 7**: Contrôles et sanctions

L'OUGC, et ses irrigants, doivent se conformer à tous les règlements existants ou à venir sur la police de l'eau. L'OUGC et ses irrigants sont soumis aux contrôles et sanctions prévues au chapitre VI du titre ler du livre II de la partie législative du code de l'environnement.

L'administration est en effet susceptible de procéder à tout type de vérifications pour s'assurer de la bonne application du plan de répartition.

Il ne doit donc pas être mis obstacle ou entrave à l'exercice des missions de contrôle confiées aux agents assermentés mentionnés à l'article L. 172-1 du code de l'environnement sous peine de poursuites judiciaires réprimées par l'article L. 173-4.

#### **Article 8: Publication et information des tiers**

Le plan de répartition est mis à la disposition du public pour information sur le site internet des préfectures de l'Indre et du Cher pendant une durée minimale de six mois.

#### Article 9 : Voies et délais de recours

Conformément à l'article R. 181-50 du code de l'environnement, tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de :

- deux mois suivant sa notification pour le pétitionnaire ;
- quatre mois suivant sa publication pour les tiers.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique dans le délai de deux mois prolongeant ainsi de deux mois les délais précités.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

#### Article 10: Exécution

La Secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, le Secrétaire général de la préfecture du Cher, les maires des communes du bassin de la Théols, le Directeur départemental des territoires de l'Indre, le Directeur départemental des territoires du Cher, l'Office français de la biodiversité de l'Indre, l'Office français de la biodiversité du Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'organisme unique de gestion collective. Une copie de l'arrêté est adressée au Président de la commission locale de l'eau du SAGE du Cher Amont, au Préfet de la région Centre, au Préfet coordonnateur de Bassin Loire-Bretagne et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

#### Annexe1:

# Plan de répartition de l'OUGC THELIS pour la période hivernale ( 1er novembre au 31 mars )2024/2025

DANS L'ENVELOPPE DES VOLUMES HIVERNAUX - HORS VOLUMES DE SUBSTITUTION (1 004 000 m3)

NOM	PRENOM	SOCIETE	Idpriseeau	LIEU_DIT_PRELEVEMENT	COMMUNE_PRELEVEMENT	NATURE_ RESSOURCE	DEBIT_PRELEV	VOLUME DEMANDE HIVERNALE 2024	VOLUME PRELEVABLE HIVERNAL 2024
LIMOUSIN	STEPHANE	EARL LES VERGETS	8160	LES PYLONES	NEUVY PAILLOUX	SOUT	60	50 000	50000

#### DANS L'ENVELOPPE DE SUBSTITUTION DE VOLUMES ESTIVAUX

NOM	PRENOM	SOCIETE	idpriseeau	LIEU_DIT_PRELEVEMENT	COMMUNE_PRELEVEMENT	NATURE_ RESSOURCE	DEBIT_PRELEV	VOLUME DEMANDE HIVERNALE 2024	VOLUME PRELEVABLE HIVERNAL 2024
BERGERE	XAVIER	SCEA DES ADELEINES	8122	LES ADELEINES	SAINT-CHARTIER	SUP	60	70 000	70 000

Annexe 2 :
Plan de répartition de l'OUGC THELIS par sous-bassins versants pour la période estivale ( 1er avril au 31 octobre )2024

Catégorie	Num_DDT	NOM	PRENOM	SOCIETE	idpriseeau	LIEU_DIT_PRELEVEMENT	COMMUNE_PRELEVEMENT	NATURE_ RESSOURCE	DEBIT_PRELEV	VOLUME DEMANDE ESTIVAL 2024	VOLUME PRELEVABLE ESTIVAL 2024	VOLUME HEBDOMADAIRE MAX
Irrigant historique	36211-06	AUDRAN	ERIC	GAEC DE CORBILLAY	8121	LE CORBILLAY	SASSIERGES SAINT GERMAIN	SOUT	60	18000	18000	10080
Irrigant historique		BERGERE	XAVIER	SCEA LES ADELEINES	8122	LES ADELEINES	SAINT-CHARTIER	SUP	60	51000	46677	10080
Irrigant historique	36222-01	BILLARD	DENIS	EARL DE BELLEVILLE	8123	VILLESAUGEON	THIZAY	SOUT	60	40552	40552	10080
Nouvel irrigant	Samuel and Samuel	BLANCHET	MARC	SASSINAM SANTA OF INCOME SASSINAM TO THE ASSIST OF INVOICE.	8162	BSS004CUFU	MARON	osuces ?	60	20000	20000	10080
Irrigant historique	36112-03	BLANCHET	MARIE DOMINIQUE	SCEA DU MOULIN DE LA GRAVELLE	8158	LE GRAND LIENNET / GD LIENNET	MARON	SOUT	120	56900	56900	20160
Irrigant historique	36112-04	BRULET	LAURENT		8124	LA BRANDE	MARON	SOUT	70	62000	57561	11760
Irrigant historique	36112-05	COURAUDON	SYLVAIN	SCEA COURAUDON	8127	LE BREUIL	MARON	SOUT	150	98700	45699	25200
Irrigant historique		COURSEAU	PAUL et CLEMENT	GAEC COURSEAU	8128	L'ECHARDON F1	STE LIZAIGNE	SOUT	75	1.77		12600
Irrigant historique		COURSEAU	PAUL et CLEMENT	GAEC COURSEAU	XXXX	L'ECHARDON F2	STE LIZAIGNE	SOUT	75	103000	103000	12600
Irrigant historique		DE LA VILLEBOISNET	AMAURY	EARL DU BOIS DE LA MOUCHE	8129	MOULIN A PAPIER F1	LAZENAY	SOUT	100	- 100 CO	10000000	16800
Irrigant historique		DE LA VILLEBOISNET	AMAURY	EARL DU BOIS DE LA MOUCHE	XXXX	MOULIN A PAPIER F2	LAZENAY	SOUT	80	100000	100000	13440
Irrigant historique	36112-01	DEHU	JACQUES	EARL DE LA SARRY	8131	LA JARRERIE	ARDENTES	SOUT	80	86000	86000	13440
Irrigant historique	30111 01	DEHU	JACQUES	EAST OF DISTRICT	8130	LE MARCHAIS PREUVE / LA CACHANTERIE	MARON	SOUT	80	119000	119000	13440
Irrigant historique		DEMASSE-BOUCHOT	ALICE	GAEC DEMASSE BOUCHOT	8132	LE PUITS	ST HILAIRE DE LIGNIERES	SOUT	50	40000	40000	8400
Irrigant historique	26000-02	DUBOIS DE LA SABLONIERE	YANN	SCEA DE BARMOND	8133	CONDEVILLORDEAU	CONDE	SUP	150	144929	144929	25200
Irrigant historique	36116-01	FOURRE	NICOLAS et THIERRY		8135	LES AUBUEES / VILLENEUVE PIVOT	MENETREOLS SUR VATAN	SOUT	80	0	0	13440
		FOURRE	NICOLAS et THIERRY		8134	LES AUBUEES / VILLENEUVE ENR	MENETREOLS SUR VATAN	SOUT	80	85000	60334	13440
Irrigant historique	36116-02	GASSIPARD	ROMAIN	SCEA DE SERILLE	8151	LA CROIX	MIGNY	SOUT	240	132000	132000	40320
Irrigant historique	20125.01	30 740 400 7 0 300	100000000000000000000000000000000000000			and the state of t	The state of the s					
Irrigant historique		GASSIPARD	ROMAIN	SCEA DE SERILLE	8152	LA PLAINE DE LAVAU	MIGNY	SUP	140	47000	47000	23520
Irrigant historique	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	GERBIER	DONATIEN	EARL DE LA TRIPTERIE	8136	LE PETIT MOULIN / LA TRIPTERIE	SAINTE FAUSTE	SOUT	160	152150	152150	26880
Irrigant historique		HERAULT	JEAN-FRANCOIS	EARL DU DOMAINE DE LA MOTTE	8137	LE PUIT / LA MOTTE	SASSIERGES SAINT GERMAIN	SOUT	100	87000	87000	16800
Irrigant historique		JOFFRE	BENOIT	SCEA DES CAPUCINS	8138	SUD LES PATRIGEOUX / LIZERAY	LIZERAY	SOUT	85	87000	87000	14280
Irrigant historique		LEROY	CELINE	SCEA DES CEDRES	8140	LES CHARDONNERIES / L'ECHARDONNERIE F1	NEUVY PAILLOUX	SOUT	100	115000	115000	16800
Irrigant historique		LEROY	CELINE	SCEA DES CEDRES	XXXX	LES CHARDONNERIES / L'ECHARDONNERIE F2	NEUVY PAILLOUX	SOUT	180		C05500000	30240
Irrigant historique	36140-05	LEROY	CELINE	SCEA DES CEDRES	8139	LES EPINETTES F3	NEUVY PAILLOUX	SOUT	100	65000	65000	16800
Irrigant historique	36140-01	LEROY	CELINE	SCEA DES CEDRES	XXXX	LES EPINETTES F4	NEUVY PAILLOUX	SOUT	50	20000	2000000	8400
Nouvel irrigant		LIMOUSIN	STEPHANE	EARL LES VERGETS	8164	LES PYLONES	NEUVY PAILLOUX	SOUT	60	70000	20000	10080
Irrigant historique	36211-02	LORY	HENRY	SCEA LORY	8141	BLORD	SASSIERGES SAINT GERMAIN	SOUT	60	4000	4000	10080
Irrigant historique	36211-05	MASSAY	PHILIPPE	SCEA MASSAY	8143	FERRIERE	SASSIERGES SAINT GERMAIN	SOUT	120	71400	71400	20160
Irrigant historique	Samuel and S	MERIGOT	PHILIPPE	SCEA DE l'ORMELLE	8144	LA NOISERAIE	MARON	SOUT	80	40000	40000	13440
Irrigant historique	36211-03	MINOUX	THIERRY	Control of the Contro	8146	TERRE DU CORBILLAY / LES PLAGES	SASSIERGES SAINT GERMAIN	SOUT	35	25000	25000	5880
Irrigant historique	36211-04	MONJOINT	DAVID	GAEC CROFONDU	8147	LA PREUGNE	SASSIERGES SAINT GERMAIN	SOUT	140	85800	85800	23520
Nouvel Irrigant		MORAND	NICOLAS	SCEA DE VILLEMENT	8163	LA GRANDE ROUACHE	ISSOUDUN	SOUT	50	19800	20000	8400
Irrigant historique	36116-05	MOUCHET	PHILIPPE	SCEA BARILLON	8148	LE JARDIN	MENETREOLS SUR VATAN	SOUT	75	26700	23394	12600
Irrigant historique	36116-04	MOUCHET	PHILIPPE	SCEA BARILLON	8149	LES GATEAUX ET CARROIR	MENETREOLS SUR VATAN	SOUT	75	31500	22824	12600
Irrigant historique		NIVET	OLIVIER	SCEA GLATIGNY LE MEZ	8150	LE MEZ F1	PAUDY	SOUT	79	39000	39000	13272
Irrigant historique		PERRIOL	ANTOINE	EARL DU DOMAINE DE LA FEUILLASSERIE	8154	LA FEUILLASSERIE PIVOT / LA COUBIETTE	SAINT AOUSTRILLE-LIZERAY	SOUT	125	39600	36259	21000
Irrigant historique		PERRIOL	ANTOINE	EARL DU DOMAINE DE LA FEUILLASSERIE	8153	LA FEUILLASSERIE ENR / LA COUBIETTE	SAINT AOUSTRILLE-LIZERAY	SOUT	125	67500	39016	21000
Nouvel irrigant		PLISSON	STEPHANE	EARL LES GRANDS COURS	8161	VIKTOR	BRIVES	SOUT	34	20000	20000	5712
Irrigant historique	36064-03	RAIMBERT	PHILIPPE	EARL DE LA BASSE COUR	8155	ANCIEN ETANG TILLIERES / BOURG LA BASSE COUR	DIORS	SOUT	140	52500	51505	23520
Irrigant historique	THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	ROBERT	PASCAL	EARL DE GREUILLE	8156	FERME DE L'ETANG / GREUILLE	SASSIEGES SAINT GERMAIN	SOUT	60	35000	35000	10080
Irrigant historique		ROGER	GAEL	SCEA ROGER	8157	LES BALAIS	PRUNIERS	SOUT	135	83000	83000	22680
Irrigant historique	Committee of the Commit	SIAUDEAU	JEAN-FRANCOIS	GAEC de FOURNEAU	8120	CLOIS	ST AOUSTRILLE	SOUT	65	76000	76000	10920
Irrigant historique		VIVIER	DIDIER	EARL VIVIER DIDIER	8159	ISSOUDUN / LE CHARMELLANS	ISSOUDUN	SOUT	50	24000	24000	8400
arrigant mountque	20000-01	ATATEM	DIDIEN	ENVE ATAILY DIDIEK	0133	13300000H / LE CHARMELLANG	13300D04	3001	30	2521031	2340000	0400

21031 2340000

Annexe 3 :

Relevés de compteurs de l'OUGC THELIS pour la saison 2023

NOM	PRENOM	SOCIETE	INDEX COMPTEUR FIN 2023	Commentaire
SIAUDEAU	JEAN-FRANCOIS	GAEC DU FOURNEAU	338100	Panne compteur, index estimé (dernier relevé index avant panne 01/07/2023 : 314 200)
AUDRAN	ERIC	GAEC DE CORBILLAY	208832	
BERGERE	XAVIER	SCEA LES ADELEINES	332020	
BILLARD	DENIS	EARL DE BELLEVILLE	30760	
BLANCHET	MARIE DOMINIQUE	SCEA DU MOULIN DE LA GRAVELLE	29888	
BRULET	LAURENT		28405	Nouveau compteur
COURAUDON	SYLVAIN	SCEA COURAUDON	1791939	Panne compteur, volumes estimés
COURSEAU	PAUL et CLEMENT	GAEC COURSEAU	1606023	
DE LA VILLEBOISNET	AMAURY	EARL DU BOIS DE LA MOUCHE	1141104	
DEHU	JACQUES	EARL DE LA JARRY	425350	
DEHU	JACQUES		483510	
DEMASSE	ALICE et XIAVIER	GAEC DEMASSE BOUCHOT	261955	
DUBOIS DE LA SABLONIERE	YANN	SCEA DE BARMOND	2573703	
FOURRE	NICOLAS et THIERRY	EARL FOURRE	507770	PIVOT
FOURRE	NICOLAS et THIERRY	EARL FOURRE	80032	ENR
GERBIER	DONATIEN	EARL DE LA TRIPTERIE	1019431	
HERAULT	JEAN-FRANCOIS	EARL DU DOMAINE DE LA MOTTE	1286206	
JOFFRE	BENOIT	SCEA DES CAPUCINS	1957682	
LEROY	CELINE	SCEA DES CEDRES	600861	F1 / F2
LEROY	CELINE	SCEA DES CEDRES	380667	F3 / F4
LORY	HENRY	SCEA LORY	747819	
MASSAY	PHILIPPE	SCEA MASSAY	780493	
MERIGOT	PHILIPPE	SCEA DE l'ORMELLE	1027422	
MINOUX	THIERRY		130206	
MONJOINT	DAVID	GAEC CROFONDU	206640	
MOUCHET	PHILIPPE	SCEA BARILLON	31670	
MOUCHET	PHILIPPE	SCEA BARILLON	513203	
NIVET	OLIVIER	SCEA GLATIGNY LE MEZ	223831	
GASSIPARD	ROMAIN	SCEA DE SERILLE	1327752	LA CROIX
GASSIPARD	ROMAIN	SCEA DE SERILLE	1698058	LA PLAINE DE LAVAU
PERRIOL	ANTOINE	EARL DU DOMAINE DE LA FEUILLASSERIE	261550	PIVOT
PERRIOL	ANTOINE	EARL DU DOMAINE DE LA FEUILLASSERIE	83140	ENR
RAIMBERT	PHILIPPE	EARL DE LA BASSE COUR	3436	Nouveau compteur
ROBERT	PASCAL	EARL DE GREUILLE	533854	
ROGER	GAEL	SCEA ROGER	71776	Panne compteur, volumes estimés
LIMOUSIN	Stéphane	EARL LES VERGETS	82405	Index 31/03/2023 : 62719 pour le volume hiver 2022-2023
VIVIER	DIDIER	SCEA DES CHARMELONS	285624	Manque le x10?
PLISSON	STEPHANE	EARL LES GRANDS COURS	50	Nouvelle installation
BLANCHET	MARC		14229	Nouvelle installation
MORAND	NICOLAS	SCEA DE VILLEMENT	213	Changement compteur, volumes estimés